L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux : 72 rue de Chartres.
NOUVELLE-ORLÉANS.
MERCREDI, 13 JUILLET 1887

PETITES ANNONCES.

DEMANDES.

ON demande—Une bonne cuisinière, (une Française fge mar.) Ayant de bonnes recommandations. S'adresser 316 rue St Charles. 12 juil—3f

A VENDRE.

A vendre à Bilieul—Des propriétés et des terrains. S'adresser 176 rue Canal.
28juin—2scm.

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de John Hanham et femme.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. — No 20,915—Division C. Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession qu'à toutes autres personnes intéressées, d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente publication, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Gabriel Villeré, administrateur public et administrateur de cette succession, ne devrait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEHEAN,
Greffier.
13 juil—13 19 22

Succession de Mme Magdalena Wolfram.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No. 21,679—Division C. Attendu que Godfred Glaiser a présenté une petition à la Cour, offrant d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Mme Magdalena Wolfram, décédée, intestat; ainsi que par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEHEAN,
Greffier.
13 juil—13,19 22.

AVIS AUX CREANCIERS.

ETAT DE LA LOUISIANE.—COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans. Oliver A. Pierce vs ses créanciers—No 21,531—Ordre de Cour.—Sur la requête du propriété dite par Oliver A. Pierce, soit accepté pour ses créanciers par la cour; qu'une assemblée de ses créanciers soit tenue pardevant M. L. Hart, notaire, le 22 juillet 1887, à 11 heures A. M., Esq. avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents du dit insolvable; que le shériff ou tel soit nommé curateur provisoire, et ordonne de prendre charge de l'actif déposé, qu'un inventaire du dit actif soit pris par W. O. Hart, notaire; que W. H. Stanley et A. L. Tissot soient nommés et assermentés comme estimateurs pour évaluer la propriété à inventorier, et que dans intervalle, jusqu'à nouvel ordre de la cour, que toutes les procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit insolvable soient suspendues.
Donné en chambre du Conseil à la Nouvelle-Orléans, ce 9 juin 1887.
(Signé) N. H. RIGHTOR, Juge.
Pour copie conforme :
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
14 juin—

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans.—George E. Stone, vs. ses Créanciers—No. 21,621—Ordre de Cour—que la dite pétition soit entendue et qu'une reunion des créanciers de George E. Stone soit tenue pardevant H. C. Hutchison, notaire, le 16 juillet 1887, à 11 heures A M., afin de prendre sa considération et de voter sur son application pour un répit, si que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et la propriété du dit George E. Stone soient suspendues.
Nouvelle Orléans, 28 juin 1887.
(Signé) A. L. TISSOT, Juge.
Pour copie conforme :
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
30juil—3f au 16 juil

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans.—Daniel Browne vs. ses créanciers—No 21,650—Division A—Ordre de Cour—que la cession des biens du pétitionnaire Daniel Browne soit et est acceptée par la cour pour le bénéfice de ses créanciers et il est ordonné qu'une réunion de ses créanciers soit tenue pardevant Theodore Bakewell, notaire, à son bureau No 94 rue du Camp, en cette ville, le JEUDI, 11 août 1887, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, de nommer un syndic, et de voter sur toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues, et que W. E. Mumford accepté, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.
Nouvelle-Orléans, 9 juillet 1887.
(Signé) P. A. MONROE,
Juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C" ainsi prouvé à la place de l'Hon. L. L. Tissot, juge de la dite Cour, Division A, absent et empêché en congé.
Pour copie conforme :
JAS. D. RANKIN, Député greffier
6juil—3f au 6 août

PAR MATHER & HOMES.

ANNONCE JUDICIAIRE.

PAR MATHER & HOMES—Warren Homes, encanteur—MARDI, 10 mai 1887, à 12 heures p. m., à la Bourse d'Encan Arcade, en vertu d'un ordre de la Cour Civile de District, lancé le 9 juillet, 1887, dans l'affaire intitulée : La succession de Mme Ellen Hyams, No 339 du docket de la dite Cour, il sera vendu à l'encan la propriété ci après décrite :

Un morceau de terre de parisse d'Iberville, étant le No 57 contenant 11, range 10 est. Contant 160 22-100 arpents.
Conditions—Comptant sur les lieux.
Le acte de vente pardevant Fergus Kernan, notaire, aux frais de l'acquéreur.
10 juillet—10, 17, 24, 31—4août—6,10.

MONITION.

ETAT DE LA LOUISIANE.—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans, No 21,126—Division D, dans l'affaire de Peter X. Glaser demandant une monition.

A tous ceux que le présent aura connaissance.

Attendu qu'à une vente publique pour taxe faite le 12 août 1886, par le Shériff de la Louisiane, par l'entremise du collecteur de taxes d'Etat du district inférieur de cette ville, vendu à Jacob Hoth, Joseph Schemel et John Stumpf conformément aux réglements de l'acte No 92 de 1855, de la propriété suivante et après décrite, à savoir :

NO QUATRE VINGT DIX SEPT (97), dans l'Troisième District de la ville de la Nouvelle Orléans, designés sur les rôles d'assessement comme les Nos 6, 7, 8 et 8 dans l'îlet No 153, bornée par les rues Conti, Chartres, Hunter et Royale, les dits lots Nos 6 à 8 mesurant 228 pieds de face à la rue Conti, sur 95 pieds de profondeur, avec les bâtisses et améliorations y érigées.

Attendu que le dit Peter X. Glaser a acheté la dite propriété des dits Jacob Hoth, Joseph Schemel et John Stumpf pour la somme de cinq cent quatre vingt cent piastres comptant, comme le tout paraît plus amplement expliqué par une copie certifiée de la vente par le dit shériff aux dits Jacob Hoth, Joseph Schemel et John Stumpf en faveur de Peter X. Glaser, pardevant John H. Lagier, notaire, le 19ème jour de mai 1887, les dites copies du document sont annexées à la pétition enregistrée dans cette affaire et y faisant partie. Et, entre au Bureau des aliénations, livre 88, folio 1 et 2, et livre 124, folio 754.

Et attendu que Peter X. Glaser a fait application à cette Cour pour un monition ou annonce conformément à la loi et aux sections 2371, 2372 et 2373 de l'acte No 95 approuvé le 10 mars 1870 comme les Statuts Revisés de la Louisiane.

Donc, des maintenant, toutes les personnes intéressées dans la dite propriété sont citées aux fins que l'Etat de la Louisiane et de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans a faire valoir, si elles en ont, tout droit, titre ou formalité quelconque de la propriété par suite d'une ou plusieurs publications, assessements, descriptions ou adjudication d'après lesquelles les vastes illégalités mentionnées ont été faites ; et toutes les irrégularité ou illégalité dans les notices, époque et genre de la dite vente ou toute autre défectuosité quelconque dans cette affaire, ces personnes sont requises de présenter, dans les trente jours qui suivront la première publication de cette monition dans les feuilles publiques, les raisons pour lesquelles les ventes sont faites ne doivent pas être confirmées et homologuées."

Bureau du Greffier de Cour Civile de District, Nouvelle Orléans, 8 juin 1887.
(Signé) N. H. RIGHTOR, Juge.
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
Pour copie conforme :
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
14 juin—

PAR MATHER & HOMES.

ANNONCE JUDICIAIRE.

PAR MATHER & HOMES—Warren Homes, encanteur—MERCREDI, 10 août 1887, à 12 heures p. m., à la Bourse d'Encan Arcade, en vertu d'un ordre de la Cour Civile de District, lancé le 9 juillet, 1887, dans l'affaire intitulée : La succession de Mme Ellen Hyams, No 339 du docket de la dite Cour, il sera vendu à l'encan la propriété ci après décrite :

Un morceau de terre de parisse d'Iberville, étant le No 57 contenant 11, range 10 est. Contant 160 22-100 arpents.
Conditions—Comptant sur les lieux.
Le acte de vente pardevant Fergus Kernan, notaire, aux frais de l'acquéreur.
10 juillet—10, 17, 24, 31—4août—6,10.

ASSURANCES.

Compagnie d'Assurances des Pompiers de la Nile-Oriéans.

Bureau No 28 rue du Camp.

DOUZIEME ETAT DE SITUATION ANNUEL

CONFORMÉMENT à l'Article 10 de sa Charte, cette Compagnie publie l'état suivant de ses affaires pendant l'année qui s'est terminée le 31 décembre 1886 :

Primes sur risques d'incendie.....	$ 99,705 12
" " de rivières.....	3,399 55
" " maritimes.....	3,437 90
	$106,592 57
A ajouter primes non acquises pour 1885.....	29,613 70
	$136,146 27
A déduire :	
Pertes d'incendie.....	$40,866 97
Pertes de rivières.....	2,064 50
Pertes maritimes.....	1,252 95
Réinsérion.....	10,071 41
Réassurances.....	10,070 71
Primes remboursées.	6,802 79
Dépenses, Commissions, Taxes, Loyer Board of Underwriters, Babcock, Dépenses de gouvernement, intérêt, &c.	16,349 52
	$87,137 85
	$49,008 42

Réservé pour pertes non réglées..... $3,431 56
Intérêt déclaré le 1er juillet 1886..... 7,307 23
Intérêt et dividendes déclarés ici-même..... 15,318 81
Réservé pour primes non acquises de 1886..... 22,950 82
$49,008 42

La Compagnie possède l'actif suivant :

Billets d'action.....	$4,918 23
Prêts sur nantissement et hypothèque.....	162,749 29
Billets à ordre.....	5,336 56
Argent comptant et argent en banque..	15,000 00
Primes en voie de collection.....	69,304 94
Meubles de bureau divers.....	39,465 89
	4,448 53
	$301,223 44

PASSIF.

Capital.....	$150,000 00
Réserve pour pertes non réglées..	3,431 56
Intérêt et dividendes.....	24,943 53
Réservé pour primes non acquises..	
Fonds de réserve et surplus.....	122,848 35
	$301,223 44

L'exposé ci-dessus est une copie fidèle et exacte prise dans les livres de la Compagnie d'Assurances des Pompiers de la Nile-Orléans.
R. H. BENNERS, Secrétaire.

Fait sous serment pardevant moi, ce 19e jour de janvier 1887.
W. O. HART, Notaire.

Nouvelle Orléans, 19 janvier 1887.

A une réunion du Conseil de Direction, tenue ce jour, il a été résolu de payer l'intérêt et les dividendes suivants, sur demande :

VINGT POUR CENT d'intérêt annuel et CINQ POUR CENT d'intérêt sur le capital payé, excédant un total de QUINZE POUR CENT par an.

VINGT CINQ POUR CENT de dividende sur les primes participantes de 1886.

I. N. MARKS, Président.
T. PRUDHOMME, Vice-Président.
R. H. BENNERS, Secrétaire.

Conseil de Direction.

J. ALEXANDER,	LEON BERTOLI,
R. H. BENNERS,	PHILIP BACK,
PETER BLAISE,	P. EGAN,
H. ELLERMAN,	JNO. FITZPATRICK,
C. G. GAUCHE,	CHAS. HERMARD,
A. H. ISAACSON,	I. N. MARKS,
A. A. MAGINNIS,	WASH. MARKS,
T. T. PRUDHOMME,	A. H. SIEWERD,
OTTO THOMAN,	JNO. EVERETT.
25 janv—Mar Jeu—1 mois	

DATE DE FONDATION 1805

COMPAGNIE D'ASSURANCES DE LA NILE-ORLEANS.

(New Orleans Insurance Company of New Orleans.

Etablia en 1805.

BUREAUX : 3 rue Carondelet, entre Canal et Commune.

CAPITAL - - - $500,000

J. TUYES, Président.
A. SCHREIBER, Vice Président.
JOSEPH A. HINCKS, Secrétaire.

Assure contre les risques de feu, de mer et de rivières, aux taux les plus réduits.

DIRECTEURS :

CHAS. T. DUGAZON,	EDWD. J. ROBET.
PIERRE POUTZ,	H. GALLY,
D. FATJO,	A. SCHREIBER,
CHAS. E. SCHMIDT,	THEO. BRIERRE,
ELLEN TUYES,	W. C. CLAIBORNE
GUS. PITOT,	JR.
	J. W. HINCKS.

24 fév—1an

Crescent Insurance Company.

67 et 69, rue du Camp.

NOUVELLE-ORLEANS.

Organisée comme compagnie mutuelle en 1849 —Reorganisée comme compagnie d'actionnaires en 1880.

CAPITAL EN ARGENT...$400,000

A payé pour dos pertes plus de NEUF MILLIONS de piastres depuis 1849.

Polices d'assurances annuelles et à échéance fixées de gré à gré, remises contre des risques d'incendie.

W. R. LYMAN,	Président
CHAS. H. DOLSEN,	Vice-Président
CHAS. E. RICE,	Secrétaire

Directeurs :

Joseph Bowling,	James T. Rodd,
Geo. W. Bagnell,	Sam'l H. Kennedy,
W. B. Couger,	Alfred Moulton
U. Marinoni,	W. R. Lyman,
Harry L. Flash,	Chas. H. Dalsen,
J. J. Reiss,	S. C. Coulon,
Lucien Delery,	Charles Neuman
C. D. Wallace,	M. Gillis,
R. F. W. Bachman,	C. K. David,
Wm. Garig,	A. Rosenfield,
John D. Fisher,	Chas. A. Rice
Joseph Hohn,	Charles M. Whit
	D. R. Calder.

Voir nos agentsdans la Louisiane, Texas, le Mississipi et l'Arkansas.
10juil 86—1an

Dix-septième Etat Annuel

— DE —

L'Association d'Assurance de la Nouvelle-Orléans.

CONFORMÉMENT à sa charte, l'Association d'Assurance de la Nouvelle-Orléans publie l'état suivant de ses affaires pour l'année expirée le 31 décembre 1886 :

Primes reçues :	
Sur risques de feu.....	$229,184 35
Sur risques de marine.....	10,142 18
Sur risques de rivière.....	5,696 66
	$245,023 19
A ajouter, primes non acquises de 1885.....	136,280 00
Primes totales.....	$381,303 19
A ajouter, intérêts et profits et pertes.....	19,476 90
Revenus.....	$400,780 09
A déduire, pertes payées :	
Sur risques de feu..	$169,571 68
Sur risques de marine.....	16,624 89
Sur risques de rivière.....	358 19
	$186,554 96
Retour de primes et cancellations..	10,089 64
Commissions et réfactions (rebates).	41,135 19
Taxes et licences.....	25,795 58
Dépenses de bureau et d'agences, salaries, bureau des assurances, corps de sauvetage, loyers, pu	2,242 52
rpins..... etc.	33,064 66— $298,882 52
Solde.....	$7,468[illegible]
Primes non acquises de 1886.....	$ 70,255 00
Pertes ajustées et non réglées.....	30,443 94
Balance.....	1,198 63—$101,897 57
ACTIF.	
Argent en caisse.....	$ 27,116 22
Dépôt au trésor de l'Etat du Mississippi.....	15,000 00
Argent entre les mains d'agents en	3,618 90
$10,000 Bons des Etats-Unis à 4 00	12,700 00
$121,000 Bons Consolidés de la Nlle-Orléans.....	128,910 00
$66,940 Bons à Primes de la Nlle-Orléans.....	64,342 90
Primes en voie de recouvrement entre les mains d'agents.....	20,718 82
Prêts sur hypothèque.....	47,464 24
Billets à recevoir.....	2,585 00
Meubles et installations de bureaux.....	3,406 55
Actions et autres valeurs.....	13,869 53
Total.....	$351,353 55

Le tableau ci-dessus est une copie exacte des livres de l'Association d'Assurance de la Nouvelle-Orléans.

G. LANAUX, Président.
GEO. LANAUX, JR., Secrétaire p. t.

Assermenté et signé devant moi, notaire public ce 7 janvier 1887.
CHAS G. ANDRY, Notaire public

ATTRAIT SANS PRECEDENT!

PLUS D'UN DEMI-MILLION DISTRIBUÉ.

L. S. L.

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Incorporée par la Législature en 1868, dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public.

La création de la Compagnie a été ratifiée, par un vote populaire, en reconnaissance par la présente Constitution de l'Etat adoptée le 2 décembre 1879.

Ses Grands Tirages à Numéro Simple auront lieu tous les mois, et ses **Grands Tirages Semestriels** ont lieu tous les six mois (Juin et Décembre).

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, a plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-similé de nos signatures.

COMMISSAIRES.

Grand Tirage à Numéro Simple,

— A —

L'ACADÉMIE DE MUSIQUE,

NOUVELLE-ORLEANS,

MARDI, 9 AOUT 1887.

GROS LOT: $150,000

AVIS.—Billets $10 seulement,

DEMI-BILLET $5, CINQUIEME DE BILLET $2, DIXIEME DE BILLET $1.

LISTE DES LOTS :

1 Gros lot de	$150,000..	$150,000
1 .. de	50,000..	50,000
1 Lot de....	20,000..	20,000
2 Lots de...	10,000..	20,000
4 Lots de...	5,000..	20,000
20 Lots de...	1,000..	20,000
50 Lots de...	500..	25,000
100 Lots de...	200..	20,000
200 Lots de...	200..	40,000
500 Lots de...	100..	50,000

LOTS D'APPROXIMATION :

100 Lots d'approximation..	$200..	$20,000
100	200..	20,000
100	100..	10,000
1000	50..	50,000
2,179 Lots s'élevant à.....		$385,000

☞ Pour les CLUBS ou toute autre information s'adresser au soussigné. Votre écriture devra être distincte et la *Signature lisible*. On n'aura un service plus rapide de la Poste en envoyant une enveloppe portant votre adresse en plein.

Remises par Postal Notes, Express Money Orders ou change de New York, dans des lettres ordinaires. Monnaie courante par l'Express [à nos frais]. Adresser à

M. A. DAUPHIN,

Nouvelle-Orléans, Lne.

Adresser vos lettres enregistrées à

la New Orleans National Bank, New Orleans.

RAPPELEZ-VOUS que le paiement de tous les lots est GARANTI PAR QUATRE BANQUES NATIONALES DE LA NOUVELLE-ORLEANS, et que les billets sont signés par le président d'une institution dont les droits, inscrits dans une charte, sont reconnus par les tribunaux les plus élevés. Prière donc de vous défier des contrefaçons et des plans anonymes.

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIFF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

La Banque des Citoyens de la Louisiane vs. Paul Burgi, administrateur, et als.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No. 20,683.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, le procédural à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et la Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 13 août 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un morceau de terre ou un terrain situé sur la Bayou St-Jean, ayant (mesure française) cinquante neuf pieds de façade sur le Chemin de Bayou, dans cette seizième section de cette ville, (dimensions plus ou moins exactes). Le terrain d'un côté est borné par la propriété appartenant, ci-devant, à Desclozeaux, à présent à Hullin, et de l'autre côté par la propriété de Lemaistre ou héritiers de pouvoir ; ensemble avec tous les bâtisses et améliorations qui sont sur les dites mesures de terre ou terrain et tous les droits, privilèges et avantages s'y trouvant ou y appartenant en quelque sorte.

Saisie avec les autres droits actions du fonds capital de la Banque des Citoyens de la Louisiane y attachées et y appartenant.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions : Comptant pour payer la réclamation de la demanderesse, à savoir : La somme de huit cent dollars portant 10 pour cent d'intérêt, par an, à partir du 1er avril 1887 ; en outre de la somme de mille trente cinq piastres avec huit pour cent d'intérêt par an sur trente-sept piastres et cinquante sous à partir du 1er juillet 1876 et huit pour cent d'intérêt par an sur trente sept piastres et cinquante sous à partir du 1er juillet 1877 ; en outre de la somme de cent et trente sept piastres et cinquante sous à partir du 1er juillet 1878 ; en outre de la somme de cent et trente sept piastres et cinquante sous à partir du 1er juillet 1879 ; en outre de la somme de mille trente cinq piastres avec huit pour cent d'intérêt par an sur trente-sept piastres et cinquante sous à partir du 1er juillet 1880 ; en outre de la somme de mille trente cinq piastres avec huit pour cent d'intérêt par an sur trente-sept piastres et cinquante sous à partir du 1er juillet 1881 ; en outre de la somme de mille trente cinq piastres avec huit pour cent d'intérêt par an sur trente-sept piastres et cinquante sous à partir du 1er juillet 1882 ; et huit pour cent d'intérêt par an sur cent-soixante piastres à partir du 1er décembre 1882 ; et huit pour cent d'intérêt par an sur cent-soixante piastres à partir du 1er décembre 1883 ; et huit pour cent d'intérêt par an sur cent-soixante piastres à partir du 1er décembre 1884 ; et huit pour cent d'intérêt par an sur cent-soixante piastres à partir du 20 décembre 1885 ; et huit pour cent d'intérêt par an sur cent-soixante piastres à partir du 1er décembre 1886, ensemble avec la somme de quinze piastres et soixante-quinze sous, frais encourus par ladite demanderesse ici, avec les frais, et dépens du procès et de la vente, les taxes d'Etat et de ville dûes sur ladite propriété.

Il a également été saisi, arrêté et mis en mains de justice, par les lieux ci après désignés, VENDREDI, 15 juillet 1887, à 10:30 heures P. M., de la propriété ci-après décrite, savoir :

Sur les lieux, 93 rue Conti :

Le contenu des dits lieux, consistant d'un vaste assortiment d'épicerie, liqueurs de fonds et de fantaisie, vins, liqueurs, installation, divers, etc., selon un inventaire enregistré dans la susdite affaire.

Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shériff Civil de la Paroisse d'Orléans.
12 juil—12 13 14 15

ANNONCE JUDICIAIRE.

J. V. Charpentier vs. Henderson McCray.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans.—No 20,922—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, le procédural à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et la Natchez Alley dans le premier district de cette ville, le SAMEDI, 20 juillet 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un certain lot de terre dans le Septième District de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'îlet borné par les rues Milleudon, Anne, De Armas et Lower Line, désigné comme lot vingt-deux dans l'îlet numéro trente-deux. Le dit lot numéro vingt-deux mesure trente pieds de face à la rue Anne et forme l'encoignure des rues Anne et Milleudon sur une profondeur de cent cinq pieds.

Saisi dans l'affaire ci dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shériff Civil de la paroisse d'Orléans.
18juin—18,25—2 9,16,20juil.

ASSURANCES.

COMPAGNIE D'ASSURANCES FACTORS' AND TRADERS'.

NOUVELLE-ORLEANS, 14 janvier 1887.

Les Directeurs, conformément à la Charte de la Compagnie, publient l'état suivant de ses affaires pour année expirée le 31 décembre 1886 :

PRIMES.

Sur risques d'incendie.....	$375,475 85
Sur risques de rivières.....	27,927 25
Sur risques de mer.....	4,855 54
	$408,278 64
A ajouter primes non terminées de 1886.....	$120,784 00
	$529,062 64

A déduire—

Primes non terminées	
de 1886.....	$125,511 00
Cancellations.....	49,320 40
Réassurances.....	20,841 87
Commissions et réfaction.....	58,709 81
	$254,383 14
	$274,679 50
A ajouter :	
Intérêt et escompte...	$42,472 96
Reçu pour sauvetages..	4,177 71
Gain dans les valeurs du marché actif.....	7,022 00
Intérêt reçu et sauvetage du.....	4,415 46
	58,088 13
Revenu net.....	$332,662 63
A déduire, frais payées—	
Incendie à la Nlle-Orléans.....	
Rivières. 12 834 86	
Mer..... 691 90	
Total.....	$294,476 77
Dépenses générales et dépenses du Board of Underwriters, salaires, Impressions fournitures de bureau et annonces.	63,220 81
Taxes d'Etat et de ville.....	11,009 20
	$278,706 78
Intérêt dividende de quatre pour cent en juillet 1886.....	28,000 00
Balance.....	$25,895 85
Montant dû, pertes non réglées et non payées.....	26,697 71

La compagnie possède l'actif suivant :

ACTIF.	
Argent comptant.	$23,894 18
Argent déposé au Trésor de l'Etat du Mississipi.....	25,000 00
Billets à ordre, billets avec garantie collatérales, valant.....	152,926 00
Billets à ordre, billets hypothécaires, valant.....	50,731 95
Billets à ordre, billets à primes, valant.....	14,941 45
Bons des Etats-Unis, valeur du marché..	32,000 00
Actions de la Compagnie du Gas et autres actions, valeur du marché.....	45,150 00
Bons de la ville de la Nlle-Orléans et du Cotton Exchange, valeur du marché..	357,012 00
Propriétés foncières, évaluées à.....	121,250 00
Dépôts en cours de collection et balance Caisse par agents.....	63,995 62
Intérêt échu aperu sur actions et prêts.....	6,415 46
Sauvetage échu, évalué à.....	1,000 00
Meubles de bureau...	3,000 00
	$894,215 76

PASSIF.

Fonds Capital.....	$700,000 00
Primes non acquises.	125,511 22
Dividende non payés.	3,120 00
Pertes non payées....	26,697 71
Profits et pertes.....	38,884 83
	$894,215 76

Ce qui précède est un état exact et correct copié des livres de la Compagnie.

WM. A. FALFREY, Président.
THOS. F. WALKER, Secrétaire.

Fait sous serment pardevant moi, ce 14 janvier 1887.
(Signé) GEO. C. PERCY, Notaire.

TRUSTEES.

John I. Noble,	John L. Avegno,
John Cuddy,	Thos. R. Black,
Thomas Fay,	R. M. Walmsley,
Remi Dufrocq,	A. B. May,
Jas. T. Reed,	Samuel R. Boyd,
Wm. J. Behan,	John A. Blanc,
B. F. Schlosman,	W. B. Bolinger,
C. J. Leeds,	Jas. McConnell,
A. T. Janin,	James Buckley,
Louis Bush,	J. C. Fallen,
Robt. Mitchell.	Hubert Mahler.

VENTES PAR LE SHERIFF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Joaquin Infante Mazeill vs. Mme Célestine Chastant, Veuve du Dr C. C. Turpin.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans.—No 21,346.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, le procédural à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et la Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 13 août 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Valmont, Laurel, Léontine et Robertson, désigné comme lot No 1 à 9 de 20 pieds de face sur la rue Valmont sur une profondeur de cent pieds.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shériff Civil de la Paroisse d'Orléans.
6 juil—6,13,20,27—3 10 13 août

ANNONCE JUDICIAIRE.

Arthur Denis vs William Farrell et als.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 21,696.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, le procédural à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et la Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le MERCREDI, 20 juillet 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Le certain terrain, ensemble avec tous les droits, voies, avantages, privilèges et dépendances qui y appartiennent, situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet borné par la ligne inférieure du Parc de Ville (Upper City Park) les rues Magazine, Calhoun et Camp, et connu comme îlet numéro vingt-neuf de Barthelville, le dit lot est désigné par le numéro trois sur un plan du dit îlet dressé par Arthur de Armas, député voyer de ville, en date du 21 avril 1884 et annexé à un acte de vente de lots numéro dix dit îlet, passé devant Geo. C. Préot, notaire, le 27 septembre 1884, et inscrit conformément au dit plan vingt-huit pieds cinq pouces de face à la ligne inférieure du Parc de Ville, (Upper City Park) sur une profondeur de cent trente six pieds un pouces et deux lignes entre lignes parallèles.

Acquis par les défendeurs de Charles A. Denis conformément à un acte passé pardevant George C. Préot, notaire, en date du 22 novembre 1884.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shériff Civil de la Paroisse d'Orléans.
28 juin—juil 5,12,19,26 30

ANNONCE JUDICIAIRE.

Philip Thompson vs. Delia F. Finnegan et son mari.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No. 21,800—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, le procédural à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine entre Gravier et le Natchez Alley, dans le premier District de cette ville, le MERCREDI, 13 juillet 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un terrain lot, avec les avantages qui s'y trouvent, situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Delachaise, Chippewa et Jeffreys et à l'encoignure de la Louisiane, désigné par le numéro dix (10) sur un plan fait par Edgar Pilié, architecte, le 22 mai 1882, et mesurant, conformément au pied américain, trente pieds et neuf pouces de face à la Louisiane, sur une profondeur de cent vingt huit pieds de face à la rue Chippewa et forme l'encoignure de la rue Chippewa et de la susdite rue de la Louisiane, entre lignes parallèles.

Etant la même propriété que la défenderesse, Mme Flanagan, a acquise de Louis P. Delachaise, suivant acte passé pardevant James Fahey, notaire, en date du mai 1882.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shériff Civil de la paroisse d'Orléans.
11 juil—14 18 25 juil 3 8 13

ANNONCE JUDICIAIRE

Carondelet Canal and Navigation Company vs. Otto Tonchi.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 21,996—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, le procédural à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et la Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le MERCREDI, 20 juillet 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Le certain terrain, ensemble avec toutes les constructions y érigées, situé dans la Neuvième section de cette ville, dans l'îlet borné par la rue Derbigny, le Bayou St. Jean, le chemin de fer Pontchartrain et la ligne de la Commune, connu comme îlet numéro trente-neuf de Barthelville, le dit lot est désigné par le numéro trois sur un plan dressé par Arthur de Armas, député voyer de ville, en date du 21 avril 1884 et annexé à un acte de vente de lots numéro dix dit îlet, passé pardevant Geo. C. Préot, notaire, le 27 septembre 1884, et inscrit conformément au dit plan vingt-huit pieds cinq pouces de face à la ligne inférieure du Parc de Ville, (Upper City Park) sur une profondeur de cent trente six pieds un pouces et deux lignes entre lignes parallèles.

Acquis par les défendeurs de Charles A. Denis conformément à un acte passé pardevant George C. Préot, notaire, en date du 22 novembre 1884.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shériff Civil de la Paroisse d'Orléans.
28 juin—juil 5,12,19,26 30

ANNONCE JUDICIAIRE.

Joseph Bean vs. Lizzie Gordon.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 21,405.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 16 juillet 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, circonstances, privilèges et dépendances qui y appartiennent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Esplanade, Moreau ou Charbres, et les Natchez Alley dans le Premier District de cette ville, le dit lot est désigné par le numéro trois sur un plan dressé par Arthur de Armas, député voy